

MODALITES ET CONDITIONS D'ACCES AUX FORMATIONS DISPENSEES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

N°	TYPES DE FORMATION	CONDITIONS D'ACCES	MODALITES
1	COURS DU JOUR NON PAYANT (BTI)	- être titulaire du BFEM ou diplôme Équivalent, * démarrage : octobre 2023	- durée : 3 années, - horaires : 8 ^h ≈ 16 ^h 30 (5 jours ouvrables) - diplôme : Brevet de Technicien de l'Industrie (BTI) - frais d'inscription/élève : 20.000FCFA
2	COURS DU JOUR NON PAYANT (BTS)	- être titulaire du Bac. Scientifique ou technique, BTI ou diplôme équivalent, - concours d'entrée pour les nationaux (voir C2), - étrangers sélectionnés sur examen de dossier (environ 8 places réservées). * démarrage : octobre 2023	- durée : 2 années, - horaires : 8 ^h ≈ 16 ^h 30 (5 jours ouvrables) - diplôme : Brevet de Technicien Supérieur (BTS) - frais d'inscription/étudiant : 30.000fcfa
3	COURS PAYANT (BTI)	- être titulaire du BFEM ou diplôme équivalent, - test d'entrée septembre 2023, * démarrage : octobre 2023	- durée : 3 années - horaires : 17 ^h ≈ 20 ^h (lundi ≈ vendredi) 8 ^h ≈ 12 ^h 30 (samedi) en soir 08 ^h ≈ 16 ^h (lundi ≈ vendredi) en jour - diplôme : BTI - frais de participation/élève : 500.000F/an (sénégalais et UEMOA) 600.000F/an non UEMOA jour 570.000F/an non UEMOA soir
4	COURS PAYANT (BTS)	- être titulaire du Bac. Scientifique ou technique, BTI ou diplôme équivalent, - test d'entrée (voir C4). * démarrage : octobre 2023	- durée : 2 années en jour et 3 années en soir, - horaires : 17 ^h ≈ 20 ^h (lundi ≈ vendredi) 8 ^h ≈ 12 ^h 30 (samedi) en soir 08 ^h ≈ 16 ^h (lundi ≈ vendredi) en jour - diplôme : Brevet de Technicien Supérieur (BTS) - frais de participation/élève : 700.000F/an (sénégalais et UEMOA) 800.000F/an non UEMOA soir 1000.000F/an non UEMOA jour
5	PERFECTIONNEMENT SPECIALISATION	- avoir des pré-requis dans le domaine de spécialisation * démarrage : selon convenance demandeur * Voir formations spécialisées sur dépliant	- durée : 35 à 300 heures en fonction des pré-requis, - horaires : à déterminer, - diplôme : Attestation de Fin de Stage - frais de participation : variable suivant spécialité et nombre participants.

REINSCRIPTION ET INSCRIPTION DES ELEVES ET ETUDIANTS ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

A. LES FORMALITES

1. Réussir au concours national d'entrée (cours du jour) ou test d'entrée (cours payant)
2. Satisfaire aux formalités d'inscription dans le respect des délais fixés
 - a/ Payer entièrement les droits d'inscription (voir B ou C)
 - b/ Compléter les pièces du dossier établi comme suit :
 1. 2 photos d'identité récentes
 2. 1 pièce d'état civil
 3. 1 copie certifiée conforme des diplômes
 4. 1 certificat de nationalité ou copie de la carte nationale d'identité légalisée.
3. Fournir un engagement par écrit (avec signature légalisée) à s'acquitter des frais de scolarité pour toute l'année scolaire (cours payant seulement).

NB : pour les anciens élèves fournir 2a, 2b1, 2b2 et 3.

Pour les candidats au cours payant, les frais de participation aux tests de sélection s'élèvent à **3000 Fcfa** à payer au moment du dépôt des dossiers.

B. LES FRAIS DE SCOLARITE. (POUR LE BREVET DE TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE/BTI)

1. **ELEVES DE 3^{ème} ANNEE** : La contribution annuelle aux frais de formation pour les anciens est fixée pour l'année à **quinze milles (15.000) francs CFA** pour les cours non payant, et **quatre cent mille (400.000) francs CFA** pour les cours payants payables d'avance ou selon les échéances ci-après :

ECHEANCE	COURS NON PAYANT	COURS PAYANT
à l'inscription	15.000 F (+5.000FCFA de frais d'examen pour la 3ème année)	80.000 F (+5.000FCFA de frais d'examen pour la 3ème année)
du 05 Novembre au 05 Juin	Néant	40.000F x 08(règlements)

2. **ELEVES DE 1^{ère} ET 2^{ème} ANNEE** : La contribution annuelle aux frais de formation est fixée pour l'année à **rente milles (20.000) francs CFA** pour les cours non payant, et **cing cent milles (500.000) francs CFA** pour les cours payants (Ressortissants UEMOA), **cing cent soixante-dix milles (570.000) FCFA** en soir pour non UEMOA et **six cent milles (600.000) FCFA** non UEMOA jour ; payables d'avance ou selon les échéances ci-après :

ECHEANCE	NON PAYANT	PAYANT UEMOA	PAYANT NON UEMOA	PAYANT NON UEMOA
à l'inscription	20.000 FCFA	100.000 FCFA	170.000FCFA	200.000FCFA
du 05 Novembre au 05 Juin	Néant	50.000F x 08	50.000FCFA * 8	50.000FCFA * 8

C. LES FRAIS DE SCOLARITE. (POUR LE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR/BTS)

1. **ETUDIANTS DE 3^{ème} ANNEE** : La contribution annuelle aux frais de formation pour les anciens est fixée pour l'année à **vingt-cinq mille (25.000) francs CFA** pour les cours non payant, et **six cent cinquante mille (650.000) francs CFA** pour les cours payants payables d'avance ou selon les échéances ci-après :

ECHEANCE	COURS NON PAYANT	COURS PAYANT
à l'inscription	25.000 F (+5.500FCFA de frais d'examen pour les 2 ^{ème} année)	130.000 F (+5.500FCFA de frais d'examen pour la 3 ^e année)
du 05 Novembre au 05 Juin	Néant	65.000F x 08 (règlements)

2. **ETUDIANTS DE 1^{ère} ANNEE ET 2^{ème} ANNEE** : La contribution annuelle aux frais de formation pour les nouveaux étudiants est fixée pour l'année à **trente milles (30.000) francs CFA** pour les cours non payant, et **sept cent milles (700.000) francs CFA** pour les cours payants (Ressortissants CEDEAO), **huit cent milles (800.000) FCFA** en soir pour non CEDEAO et **un million (1.000.000) FCFA** non CEDEAO

jours ; payables d'avance ou selon les échéances ci-après :

ECHEANCE	NON PAYANT	PAYANT UEMOA	PAYANT NON UEMOA	PAYANT NON UEMOA
à l'inscription	30.000 FCFA	140.000 FCFA	200.000FCFA	280.000FCFA
du 05 Novembre au 05 Juin	Néant	70.000F x 08	75.000FCFA * 8	90.000FCFA * 8

NB : 1. Les réinscriptions débutent le 1^{er} Septembre 2023

2. Toutes les inscriptions doivent être effectuées avant la rentrée scolaire.

3. Pour les examens de fin d'année, les élèves BTI 3^e année et, les étudiants BTS doivent verser respectivement 5.000 F, 5.500F en plus des droits d'inscription et 6000F pour les certifications.

4. Les parents d'élèves et étudiants des cours payants sont informés que l'année scolaire reste entièrement due dès qu'elle est entamée. Le retard de paiement entraîne la suspension systématique de la fréquentation des cours.



DEMANDE D'INSCRIPTION

(Concours d'entrée – Cours payants)

1. BTI pour le 16 Septembre 2023 à 8h

2. BTS pour le 16 Septembre 2023 à 8h

I. IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Prénom (s) _____ Nom _____

Nationalité _____ Sexe _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse _____

Téléphone _____

II. FORMATION SOLLICITEE

a/ Formation de Technicien (BTI)

Spécialité = choix n°1 _____

Choix n°2 _____

b/ Formation de Technicien Supérieur (BTS)

Spécialité = choix n°1 _____

Choix n°2 _____

Pièces à fournir

1. Photocopie Carte Nationale d'Identité (CNI) légalisée
2. Photocopie diplôme légalisée
3. La somme de 3000 F cfa.

Signature du candidat

Dakar, le _____